

Au 31 mars 2025

FNB Fidelity Actions canadiennes de grande qualité

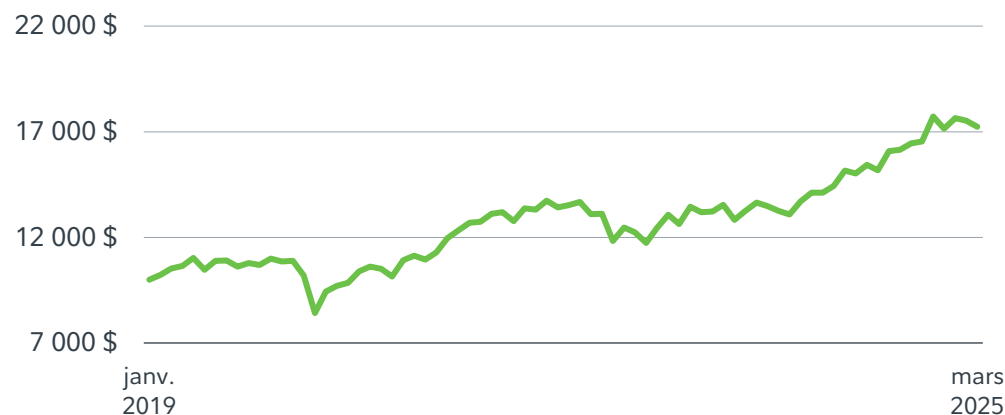
Pourquoi investir dans ce FNB?

- Exposition unifactorielle aux actions de sociétés affichant des bilans sains et des flux de trésorerie plus stables que l'ensemble du marché boursier canadien.
- Approche axée sur les résultats ayant le potentiel de surpasser le marché à long terme.
- Complément efficace d'un portefeuille bien diversifié.

Rendement

Croissance d'un placement de 10 000 \$

Du 18 janvier 2019 au 31 mars 2025



Rendement par période standard (%)

31 mars 2025

	1 mois	3 mois	6 mois	1 an	2 ans	3 ans	5 ans	Depuis la création
FNB (VL)	-1,63	0,58	4,75	13,72	14,17	8,02	15,42	9,18
FNB (cours du marché)	-1,59	0,48	4,62	13,45	14,13	7,97	15,43	9,27

Rendement par année civile (%)

31 mars 2025

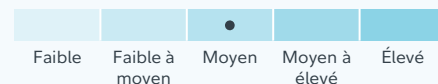
	CA 2025	2024	2023	2022	2021	2020
FNB (VL)	0,58	21,43	11,78	-8,05	23,27	2,59
FNB (cours du marché)	0,48	21,41	11,74	-8,03	23,27	2,95

Les rendements sont exprimés en dollars canadiens.
Le rendement antérieur n'est pas une indication fiable des résultats futurs.

Faits saillants

Date de création	18 janvier 2019
Actif net	277,4 M\$
Parts en circulation	7 375 000
Fréquence des distributions	Trimestrielles
Indice de référence	Indice Fidelity Canada Actions canadiennes de grande qualité
Fournisseur d'indice	Fidelity Product Services LLC
Fréquence de rééquilibrage	Semestrielle
Bourse	Bourse de Toronto
Devise	CAD
CUSIP	31610C100
Programme de placement	RRD ¹
Gestionnaires de portefeuille	Geode Capital Management

Risque



Dix principaux titres

au 31 mars 2025

Banque Royale du Canada	
Shopify	
Enbridge	
Canadian Natural Resources	
La Banque Toronto-Dominion	
Canadien Pacifique Kansas City Limitée	
Alimentation Couche-Tard	
Constellation Software	
Dollarama	
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	
Nombre total de titres en portefeuille	63
Dix principaux titres – Total	38,9 %

FNB Fidelity Actions canadiennes de grande qualité

Répartition

Au 31 mars 2025

Composition de l'actif (%)

Actions canadiennes	100,33
Autres placements	-0,33

Composition sectorielle (%)



26,2	Produits financiers
21,9	Énergie
16,2	Industrie
12,8	Technologies de l'information
8,1	Produits de première nécessité
7,5	Consommation discrétionnaire
7,3	Matériaux
0,3	Multisectoriel
0,0	Autres actifs
0,0	Soins de santé
0,0	Services de communication
0,0	Services collectifs
0,0	Immobilier

Notes et divulgations

Tout placement dans un fonds commun de placement ou un FNB peut donner lieu à des commissions, des commissions de suivi, des frais de gestion, des frais de courtage et des charges. Veuillez lire le prospectus du fonds commun de placement ou du FNB avant d'investir, car il contient des renseignements détaillés sur le placement. Les taux de rendement indiqués représentent les taux de rendement antérieurs totaux, composés sur une base annuelle, pour la période précisée, compte tenu de la fluctuation de la valeur liquidative des parts et du réinvestissement de toutes les distributions. Les taux de rendement indiqués excluent les frais d'acquisition, de rachat, de distribution et autres frais facultatifs, de même que l'impôt sur le revenu payable par tout porteur de parts, qui auraient eu pour effet de réduire le rendement. Les fonds communs de placement et les FNB ne sont pas garantis; leur valeur est appelée à fluctuer fréquemment, et les investisseurs pourraient réaliser un profit ou subir une perte. Le rendement passé pourrait ou non être reproduit.

Il n'est pas possible d'investir directement dans un indice.

Le graphique montrant la croissance d'un placement de 10 000 \$ sert à illustrer les effets de la capitalisation; il ne saurait refléter les valeurs futures du fonds ni les rendements d'un placement dans un fonds, quel qu'il soit.

Le degré de risque de placement indiqué doit être établi conformément à la méthode de classification du risque normalisée par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières qui s'appuie sur la volatilité historique d'un fonds, mesurée par l'écart-type annualisé sur dix ans des rendements du fonds ou de l'indice de référence dans le cas d'un nouveau fonds.

La date de création pour le champ FNB (VL) est le 18 janv. 2019 et celle pour le champ FNB (cours du marché) est le 24 janv. 2019.

Les compositions d'actifs de fin de mois pourraient être supérieures ou inférieures à 100 % en raison des différences de synchronisation dans le calcul des liquidités et des placements ou pour montrer les liquidités détenues aux fins des répartitions collatérales liées à certains types de produits dérivés ou les deux. Les répartitions géographiques et sectorielles montrent les participations spécifiques aux pays et aux secteurs qui constituent au moins 1 % du total de l'actif du fonds. Dès lors, les valeurs présentées pourraient ne pas totaliser 100 %.

L'information contenue dans cette liste et les dix principaux titres ou les cinq principaux émetteurs peuvent être différents des titres en portefeuille indiqués dans le rapport annuel et dans les situations suivantes, le cas échéant :

Dans le rapport annuel, les placements d'un fonds comprennent les transactions exécutées jusqu'à la fin du dernier jour ouvrable de la période. Cette liste et les dix principaux titres ou les cinq principaux émetteurs comprennent les transactions exécutées jusqu'à la fin du jour ouvrable précédent.

La liste comprend tous les placements dans des produits dérivés et exclut la valeur de tout nantissement en espèces détenu en contrepartie de prêts sur titres et d'autres actifs nets du fonds. Dans ces cas, les titres en portefeuille en tant que pourcentage de l'actif net du fonds pourraient ne pas totaliser 100 %.

Les dix principaux titres ou les cinq principaux émetteurs des fonds à revenu fixe et du marché monétaire sont présentés dans le but d'illustrer les titres que le fonds a acquis et la diversité des secteurs dans lesquels le fonds pourrait investir, et ils ne représentent pas les placements actuels ou futurs du fonds. Ceux-ci peuvent changer en tout temps. Les dix principaux titres ou les cinq principaux émetteurs ne comprennent pas les liquidités, les quasi-espèces, les instruments du marché monétaire, les options, les swaps de taux d'intérêt, les swaps sur rendement total des titres à revenu fixe ni les contrats à terme. Les certificats représentatifs d'actions étrangères, les swaps sur défaillance et les swaps sur rendement total des actions sont normalement intégrés aux titres sous-jacents.

La liste des titres en portefeuille fournit des renseignements sur les placements d'un fonds à la date indiquée. L'information contenue dans cette liste peut être différente des titres en portefeuille indiqués dans le rapport annuel. L'information présentée inclut les titres détenus par le fonds sous-jacent, le cas échéant.

Le 1^{er} décembre 2023, le FNB indiciel Fidelity Actions canadiennes de grande qualité a été renommé FNB Fidelity Actions canadiennes de grande qualité.

Un régime de réinvestissement des dividendes (RRD) est un moyen pratique de faire fructifier vos placements au moyen d'achats systématiques. Un RRD vous permet d'utiliser l'argent reçu lorsqu'un FNB verse un dividende pour immédiatement acheter des parts additionnelles de ce même FNB sur le marché. Les investisseurs peuvent adhérer à un RRD en communiquant avec leur firme de courtage.

Le ratio des frais de gestion correspond au ratio, exprimé en pourcentage, des frais d'un fonds d'investissement par rapport à sa valeur liquidative moyenne, calculé conformément à la partie 15 du Règlement 81-106. Conformément à la partie 15, un fonds d'investissement ne présente son ratio des frais de gestion que si celui-ci est calculé pour l'exercice ou la période intermédiaire du fonds d'investissement en divisant (i) la somme des A) charges totales du fonds d'investissement, à l'exclusion des distributions comptabilisées en charges, le cas échéant, des courtages et des autres coûts d'opérations de portefeuille, avant impôts sur le résultat, inscrites à l'état du résultat global de l'exercice ou de la période intermédiaire, et B) les autres frais et charges du fonds d'investissement qui ont pour effet de diminuer sa valeur liquidative, ii) par la valeur liquidative moyenne du fonds d'investissement pour l'exercice ou la période intermédiaire.